

Guide pour l'examen théorique final

(à l'intention des expert·es)

L'expert·e a pour tâche de contrôler l'adéquation des questions avec les contenus de cours et le bon déroulement de l'examen théorique final de la formation continue d'infirmier·/ infirmière diplômé·e domaine opératoire.

1. Tâche de l'expert·e avant l'examen théorique final

- L'expert·e vérifie si les candidat·es passent l'examen théorique final une première fois ou une deuxième fois, au plus tôt six semaines après un premier échec.

2. Tâches de l'expert·e pendant l'examen théorique final

- L'expert·e participe à la surveillance de l'examen et s'assure que les questions sont formulées de manière compréhensible.
- Il/elle contrôle si les modalités de l'examen permettent d'affirmer que les objectifs de formation continue ont été atteints.

Lors de sa première expertise, il/elle se fait accompagner par un·e expert·e confirmé·e.

3. Tâches de l'expert·e après l'examen théorique final

- L'expert·e observe l'évaluation de l'examen théorique final et peut le cas échéant intervenir.
- Il/elle complète le rapport final (date et note de l'examen théorique) et le signe à l'endroit prévu à cet effet.
- Il/elle remplit le rapport d'expert·e pour l'examen théorique et donne son impression sur son déroulement.

Le rapport d'expert·e est établi en **deux** exemplaires :

- 1 ex. reste : dans les dossiers du centre de formation théorique
- 1 ex. est à envoyer à : l'OdASanté

